



Foot en Salle

PROVINCE DE NAMUR Infos

Editeur responsable: CEP Namur, Fays 6c, 5590 ACHENE - Saison 2019/2020 - N°17 - 22/04/2020

Réalisation: Jean-Pierre DELFORGE - Partie officielle: Jean SCHEERS - Prochain numéro: 13/05/2020

COMMENT RÉAFFILIER OU DÉSAFFILIER VOS MEMBRES POUR LA PROCHAINE SAISON AVANT LE 15 MAI 2020?

Contrairement aux années précédentes, aucun listing (avec des cases à cocher) ne vous sera transmis pour la réaffiliation et la désaffiliation de vos membres cette entre-saison. En effet, celles-ci ne se feront que par la plate-forme « Be+ Leagues » à laquelle le correspondant qualifié de chaque club a accès. Pour ce faire, la marche à suivre lui a été récemment envoyée par courriel.

Nous vous rappelons :

- que le listing doit obligatoirement être « envoyé » pour le 15 mai à minuit.
- que si votre listing n'a pas été « envoyé » avant le 15 mai à minuit, tous les membres de votre club seront d'office désaffiliés le 31 juillet qui suit.

Si vous avez une question technique sur la façon de procéder dans « Be+ Leagues », vous pouvez contacter nos services en envoyant un courriel à secretariat@lffs.eu en précisant vos nom, club, numéro de téléphone et en décrivant succinctement le problème auquel vous êtes confronté.



INSCRIPTION POUR LE CHAMPIONNAT 2020/2021

A envoyer pour le 31/5

Vous avez reçu ou allez recevoir par voie postale:

- le formulaire d'inscription au championnat provincial 2020/2021 ;
- le formulaire « engagement solidaire » ;
- le formulaire « renseignements généraux ».

Pour rappel, ces documents, dûment remplis, doivent être renvoyés pour le **31 mai 2020 au plus tard** à Jean SCHEERS, Secrétaire provincial, Fays 6c, 5590 ACHENE.

Les frais d'inscription doivent, quant à eux, être versés sur le compte numéro BE30 2500 1778 2411 pour le **15 juin 2020 au plus tard** en mentionnant, en communication, le nom du club et son numéro de matricule.

Conscients des problèmes de trésorerie que vous pourriez rencontrer suite à la crise sanitaire, nous avons revu à la baisse les montants des frais d'inscription à payer en début de saison, en ne considérant notamment que cinq licences par équipe (pour rappel, 23 € pour une licence « senior », comprenant l'assurance sportive). Les licences supplémentaires vous seront facturées au début du mois de novembre 2020 et l'avance sur les frais d'arbitrage¹ vous sera réclamée pour le début janvier 2021 comme les saisons précédentes.

Les montants (cotisation annuelle à la L.F.F.S. de 25 €, droits de compétition au championnat et à la coupe, 5 licences, journal officiel, documents divers) à acquitter sont, par conséquent, les suivants :

- 200 € pour une équipe en nationale
- 250 € pour une équipe première (« A »)
- 200 € pour une équipe « B », « C », « D »,...
- 150 € pour une équipe de vétérans et de dames

Si vous avez reçu ou recevez entre-temps une note de crédit (régularisation des frais d'arbitrage 2019/2020, notamment), le montant de celle-ci peut, en outre, être déduit des frais d'inscription. Dans le cas contraire, le montant de cette note sera une avance sur vos frais 2020/2021.

Nous attirons enfin votre attention sur le fait que votre inscription pourrait ne pas être prise en compte si, dans les délais précisés ci-dessus, les documents n'étaient pas renvoyés et/ou les frais d'inscription n'étaient pas versés.

TRES IMPORTANT. Lors de la constitution des séries, les équipes étant réparties en tenant avant tout compte de leur situation géographique, la priorité sera accordée aux clubs qui ont inscrit leur(s) équipe(s) et payé les frais d'inscription dans les délais repris ci-dessus.

¹ Les « frais d'arbitrage » sont une avance sur les frais de déplacement remboursés mensuellement aux arbitres par la fédération. Afin que chaque club paie le même montant par match pour ces frais, ceux-ci sont en effet mutualisés. La régularisation se fait en fin de saison au prorata du nombre de matchs arbitrés pour le compte de chaque club.

AVIS AUX CLUBS

Inscription 2020/2021 - Crédits

Le formulaire d'inscription pour la prochaine saison vous a été transmis.

Il en est de même de la facture de fin de saison qui, pour la grande majorité d'entre vous, présente un crédit parfois important.

Au vu de ces éléments, il vous est loisible de déduire des frais d'inscription le montant du crédit de fin de saison 2019/2020.

C.S.P. et C.A.P.: appel aux candidatures

Le Comité Exécutif Provincial lance un appel aux candidatures pour les Commission Sportive Provinciale et Commission d'Appel Provinciale.

Les conditions

- être âgé de plus de 18 ans ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être affilié à un cercle de la L.F.F.S. depuis au moins les trois dernières saisons sportives ;
- être affilié, à un cercle de la « Province » ;
- ne pas être sous le coup d'une suspension avec ou sans sursis ;
- ne pas avoir, par le passé, subi une sanction de plus de treize semaines à la L.F.F.S. ou dans toute autre fédération sportive reconnue par le C.O.I.B. au cours des trois dernières saisons.

Les candidatures sont à envoyer par courrier recommandé, courrier simple ou courriel à M. Jean Scheers, secrétaire provincial, Fays 6c, 5590 Achêne.

MEMBRES SUSPENDUS

Licence	Affilié	Club	Date début	Date fin	Divers
850110	Henricot Lorin	Squadra Vedrin	10/01/2020	09/01/2021	
793819	Sulejman Mohamed	Hanzinne City	21/02/2020	20/02/2021	
848678	Lison Dylan	Florennes Utd	11/02/2020	10/02/2021	
848639	Miserque Pascal	FT Couvin-Chimay	21/02/2020	---	Suspendu préventivement

AMENDES / REDEVANCES

Art 179.5 (Manquements sur feuille de match)

2,50 €/manquement - max : 12,50 €

Semaine 30 | 7239 (2,50 €)

Art 175.5.b (Joueur ou officiel pas sur listing) - 2,50 €

Semaine 32 | 4032Min (2,50 €)

Art 138.2 Absence de réponse à un courrier d'une instance) - 12,50 €

7344 (12,50 €)

LE CHAMPIONNAT NATIONAL 2019/2020

Les classements sur base du coefficient

Comme la « Ligue », l'A.B.F.S. a décidé d'utiliser comme critère le coefficient sportif pour établir ses classements finaux 2019/2020 que voici :

DIVISION 1

- 1 GS BEO HOBOKEN, 44.200
- 2 HCT DOMI MANAGE, 40.300
- 3 FUTS IP HANNUT, 40.300
- 4 ZVC ASSEBROEKE, 31.200
- 5 ADLSMJ FLEMALLE, 29.900
- 6 HOBOKEN STER, 28.600
- 7 SO JEUNES DOUR, 26.000
- 8 ATLAS LIEGE, 26.000
- 9 ANNESENS BRUXELLES, 24.700
- 10 AS CF SCHAERBEEK, 20.526
- 11 ENGIECHU LIEGE, 19.500
- 12 GOLD LACHS SERAING, 17.789
- 13 LART BRUXELLES, 14.300
- 14 FSG WAVRE, 0.000

DIVISION 2A

- 1 MORATEX LEBBEKE, 34.667
- 2 COLOMBUS WEMMEL, 34.105
- 3 MFC REBECQ, 32.000
- 4 CHIEVO LA LOUVIERE, 31.579
- 5 MAGIC THULIN, 29.333
- 6 ALL B BERLAAR, 29.333
- 7 FAM LA LOUVIERE, 24.000
- 8 REBECQ UNITED, 24.000
- 9 ZURENBORG ANTWERPEN, 20.211
- 10 ZVK HOVE, 16.421
- 11 RP MORLANWELZ, 14.667
- 12 HASSANIA MECHELEN, 13.333
- 13 PETERBOS ANDERLECHT, 8.000
- 14 SPORT SOIGNIES, 0.000

DIVISION 2B

- 1 HERSTAL 1453, 44.571
- 2 ASM ETTERBEEK, 42.900
- 3 CELTIC VISE, 42.095
- 4 ME WAVRE LIMAL, 30.952
- 5 BUFFALOPICEVER, 27.300

- 6 MJ BIBI LIEGE, 27.238
- 7 BENFICA BXL, 26.000
- 8 MI83 OCTA+ BXL, 24.700
- 9 BLOC 5 BXL, 23.400
- 10 ISTB HERENT, 20.800
- 11 FUTSAL EVERE, 14.857
- 12 ESC WAREMME FS, 14.300
- 13 ARENATPM WAVRE, 14.300
- 14 BEYNE-ISSIMO, 9.905

DIVISION 3A

- 1 FUTSAL BXL, 35.000
- 2 SAL MECHELEN, 32.857
- 3 VBOYS VELTEM, 22.353
- 4 R 79 ETTERBEEK, 21.250
- 5 HAVERA DENDERM, 21.250
- 6 MACRON TIENEN, 21.333
- 7 STEENOKKERZEEL, 17.333
- 8 DWV MAZENZELE, 16.000
- 9 SDI ASSE, 11.429
- 10 EUR KRAAIN UTD, 10.667
- 11 FUTSAL PUURS, 9.333
- 12 ATL ST NIKLAAS, 0.000
- 13 VILVOORDE UTD, 0.000

DIVISION 3B

- 1 CHAMAL JETTE, 38.667
- 2 INTER NAMECHE 83, 37.200
- 3 ESP SCHAERBEEK, 35.429
- 4 APS OASIS BXL, 34.667
- 5 SHAAB RAMILLIES, 32.000
- 6 BLAMPAIN T BRAINE, 26.526
- 7 MINI STAR JEMEPPE, 21.474
- 8 FLORENNES UTD, 20.211
- 9 GEDINNE UNITED, 17.684
- 10 BORUSSIA LOYERS, 13.333

- 11 PURPLE AUVELAIS, 13.333
- 12 VDL MANAGE, 11.368
- 13 MSG ERNAGE, 8.000
- 14 RS FACADE SOIGNIES, 0.000

DIVISION 3C

- 1 ESP MOLENBEEK, 49.400
- 2 FUTSAL FLENU, 39.000
- 3 RB ERQUELINNES, 32.500
- 4 AG JUN LA LOUVIERE, 31.200
- 5 RS LA LOUVIERE, 26.000
- 6 SICILE PONT-DE-LOUP, 26.000
- 7 FUTSAL PIETON, 23.400
- 8 CDJ ANDERLECHT, 21.048
- 9 FUTS MOLENBEEK, 20.800
- 10 ACJ MONTIGNY, 20.800
- 11 HELLAS THULIN, 20.800
- 12 LAT LE ROEULX, 20.800
- 13 OLYM BRUNEHAUT, 19.500
- 14 JC ECAUSSINNES, 13.619

DIVISION 3D

- 1 BJ LIBRAMONT, 34.941
- 2 BF DINANT, 29.765
- 3 STE MARIE 87, 28.471
- 4 MF ST JEAN DE SART, 27.176
- 5 COSMOS STAVELLOT, 27.176
- 6 CELTIC NASSOGNE, 24.444
- 7 MF OREYE, 23.375
- 8 LS BASTOGNE, 20.778
- 9 WAL-Y FALLAIS, 15.889
- 10 MARSEIL WANZE, 14.235
- 11 GLASG HACCOURT, 11.647
- 12 MF ETALLE, 6.471
- 13 ONU SERAING CL, 0.000

Iffsnamur.be
le site officiel de la
Province de Namur